



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Décembre 2018 - n°12

EDITORIAL

Réforme de l'OMC : fin du prologue

L'initiative pour «une réforme complète de l'OMC» engagée par la France et l'Union Européenne au second semestre est devenue une réalité politique centrale de l'organisation. Récapitulatif.

Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sommet du G20 à Buenos-Aires ont apporté leur soutien à ce chantier de réforme et indiqué vouloir en tirer un premier bilan lors de leur prochaine réunion, qui se tiendra en juin 2019, sous présidence japonaise. En écho, le thème a désormais pris une place cardinale dans les derniers débats du conseil général de l'OMC. Sur le fond que peut-on en attendre ?

L'Europe propose trois efforts, portant sur chacune des fonctions vitales de l'organisation : application des règles, négociations de règles, règlement des différends. S'agissant de l'application, l'UE a déjà formulé (conjointement avec Etats-Unis et Japon, au sein du groupe dit de la «trilatérale») des propositions concrètes pour une meilleure exécution par les membres de leurs obligations de transparence, en particulier les notifications de subventions et réglementations, encore trop négligées. D'autres idées d'amélioration du fonctionnement de l'organisation sont à l'étude, en particulier au sein du «groupe d'Ottawa», amis du système animé par le Canada. Le second enjeu est la mise à jour des règles garantissant l'équité concurrentielle, en particulier en matière de subventions industrielles, de respect de la propriété intellectuelle et de comportement des entreprises d'Etat: des propositions sont en cours d'élaboration au sein du groupe de la «trilatérale». Le troisième est le mécanisme de règlement des différends : ici encore l'Europe, conjointement avec plusieurs autres membres de l'OMC, a introduit des propositions concrètes destinées à débloquer la situation en essayant de traiter les griefs entretenus par les Etats-Unis contre ce qu'ils qualifient de «dérive» du système, en particulier au niveau de l'Organe d'appel. Les Etats-Unis ont accepté d'entrer dans une discussion de substance, qui s'engagera dès le début 2019.

Mais si la nécessité de la réforme s'est imposée peu à peu dans les esprits, la vision européenne de ses priorités est encore loin d'être majoritairement partagée au sein de l'OMC. La question agricole, la critique de l'unilatéralisme américain et de l'emploi abusif de l'exception de «sécurité nationale», le rejet du «plurilatéralisme», le refus de toute évolution du statut des pays en développement, demeurent au cœur des préoccupations d'une majorité de membres.

Nous n'en sommes donc qu'à la conclusion du «prologue» de la réforme et l'année 2019 lèvera son rideau sur une pièce appelée à se dérouler en au moins trois actes : au cours du premier semestre, avec échéance au prochain sommet du G20; au cours du second, pour atteindre en décembre prochain les résultats mandatés par la dernière réunion ministérielle de l'OMC (accord sur les subventions à la pêche et renouvellement du moratoire concernant la taxation des transactions électroniques) ; enfin pour préparer les résultats de la 12^{ème} réunion ministérielle prévue à Astana en juin 2020. D'ici là les membres de l'OMC devront redoubler d'effort pour en faire progresser concrètement la réforme.

Dans cette perspective d'activité intense, la délégation permanente de la France vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et succès pour l'année à venir.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

14 décembre 2018 : Subventions à la pêche - réunion des chefs de délégation

Le président du groupe de négociation sur les subventions à la pêche a organisé une réunion des chefs de délégations en vue de l'adoption du programme de travail pour la première partie de l'année 2019. L'objectif de ce programme est, après les échanges techniques de l'année 2018, de passer à une véritable dynamique de négociations. Il prévoit l'organisation de 6 groupes de réunions d'une semaine de janvier à juillet 2019. Ces

groupes de réunions comprendront à la fois des séances plénières, des rencontres bilatérales entre membres et des sessions en groupes réduits qui aborderont les principaux sujets de la négociation (suppression des aides contribuant à la surcapacité, surpêche et pêche illégale non déclarée, non réglementée, sujets transversaux tels que le traitement spécial et différencié). Un ajustement de ce programme sera possible après la première semaine de réunions de janvier.

Les délégations ont approuvé à l'unanimité le programme de travail proposé et se sont prononcées en faveur de négociations « transparentes et inclusives », impliquant une information régulière des ambassadeurs concernant les travaux. Les Etats Unis ont insisté sur le test que constitue cette négociation concernant le fonctionnement de l'OMC. Ils ont également souligné l'importance de la transparence (notification régulière des membres) et leur refus d'un traitement spécial et différencié, étant

donné la prédominance des pays en développement dans la pêche mondiale. A l'opposé, plusieurs pays en développement (Chine, Inde, PMA notamment) ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les problèmes de capacités de mise en œuvre lors de la définition des engagements. Ils ont également souligné l'importance de la pêche artisanale et à petite échelle, en termes de source de revenus et de sécurité alimentaire, justifiant la nécessité d'un traitement spécifique de ce type de pêche.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

12 décembre 2018 : Conseil Général de l'OMC : question de l'Organe d'appel

La journée de débat était essentiellement consacrée à la question de l'Organe d'appel du règlement des différends de l'OMC. **L'Union Européenne, soutenue par ses « co-parrains », présentait ses deux propositions** de texte et son projet de déclaration politique destinés à engager une négociation permettant de répondre aux griefs américains contre l'Organe d'appel et ainsi chercher une levée du gel imposé par les Etats-Unis sur le recrutement de ses membres. L'Australie introduisait ensuite sa propre proposition de prise en compte des critiques américaines relatives à la notion « d'overreach » (création jurisprudentielle de droit, critique principale des américains volontairement non traitée dans les propositions de l'UE). Ces propositions suscitaient une réaction générale et -hors Etats-Unis- unanime des membres, qui se déclaraient en faveur du lancement d'une discussion visant à solutionner le problème posé par les américains et disponibles pour y participer. Les principaux commentaires ont visé: l'urgence d'un déblocage du processus de recrutement des membres de l'Organe d'appel ; la nécessité d'encadrer toute discussion sur l'Organe d'appel dans un objectif de préservation des caractéristiques principales du système actuel, en particulier son caractère contraignant et son indépendance ; le souhait de pouvoir disposer de contre-propositions concrètes de la part des Etats-Unis, si les papiers mis sur la table par l'UE et l'Australie étaient de nature à leur poser des difficultés ; pour certains pays, la volonté de prendre en compte une partie des critiques américaines imputées à l'activité de l'Organe d'appel, tant sur la procédure (délais, économies des moyens....) que sur le fond (création jurisprudentielle ou « overreach »). Ou au contraire de ne pas les prendre en compte.

Les Etats-Unis y répondaient de manière plutôt constructive sur la forme, reconnaissant que les propositions faites « manifestaient une reconnaissance (acknowledged) » du fait que l'Organe d'appel « avait dérivé » et de la pertinence de certaines des questions qu'ils posaient à ce sujet depuis plusieurs années au sein de l'OMC. Ils se déclaraient aussi prêts à « s'engager dans une discussion » substantielle à leur propos. **Sur le fond toutefois, « après lecture attentive » ils rejetaient fondamentalement l'approche européenne en ce qu'elle proposait de « changer les règles pour accommoder les dérives » de l'Organe d'appel, plutôt que, comme le demandaient les Etats-Unis, simplement revenir aux « règles signées en 1995 ».** A titre de rappel et d'exemples, le représentant américain citait : le non-respect depuis 2011 de la règle des 90 jours ; le maintien en place de membres de l'OA après expiration de leur mandat ; l'évocation en appel des questions de fait (y inclus l'interprétation de la loi nationale) ; la formulation d'opinions juridiques non sollicitées par les parties ; l'établissement de précédents jouant le rôle « d'interprétations d'autorité » ; les modifications introduites dans l'équilibre des droits et des obligations des membres tel qu'il existait au sein des accords signés. Au-delà, les Etats-Unis rejetaient platement la seconde proposition (co-parrainée par UE-Chine-Inde), en ce qu'elle visait à renforcer l'indépendance de l'organe d'appel et ne pourrait conduire qu'à « empirer » le manque de redevabilité à la source des dérives constatées.

En conclusion, le Président du Conseil Général, estimait qu'il y avait une vue partagée de la très grande urgence et de la nécessité d'une discussion plus précise (« more focused »). **Sur cette base, il faisait endosser sa proposition d'établir « un processus de discussion informelle, sous l'égide du conseil général »,** en vue duquel il engagerait immédiatement des consultations pour recueillir les suggestions des membres, afin de pouvoir démarrer les discussions de substance dès 2019.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

10 décembre 2018 : Réunion informelle des chefs de délégation (comité des négociations commerciales)

Une longue réunion (45 intervenants), remarquée par l'absence de prise de parole des Etats-Unis, qui a fait ressortir les messages suivants.

L'inquiétude face à la crise actuelle du système multilatéral et le dérapage progressif de ses conséquences sur l'économie mondiale. Avec la publication du rapport semestriel de l'OMC sur le suivi des mesures de politique commerciale, le DG Azevêdo soulignait « l'accroissement dramatique » du nombre de mesures restrictives nouvellement adoptées au cours des 6 mois écoulés et « le besoin urgent » d'une désescalade. Ces tendances avaient préalablement été rapportées par l'organisation sur l'échantillon des économies du G20.

Le thème de la « réforme ou modernisation » de l'OMC. La plupart des interventions évoquait ce thème sur un ton dans l'ensemble modéré, sinon constructif. Elles prenaient ainsi note des « propositions faites » par certains membres, mais aussi de la variété des enceintes et format de dialogues engagés sur le sujet. Sur le fond, les interventions révélaient encore que le concept de « réforme de l'OMC » ne représentait, pour beaucoup de membres, encore guère qu'un « label », plus ou moins à la mode (« popular »), qui, pour espérer s'imposer, devrait être capable d'accueillir la variété des priorités commerciales des membres. Bref, un contenant susceptible de rassembler dans un même paquet différentes négociations. On soulignera en particulier certaines des remarques faites par plusieurs membres.

- **Les principaux leaders des PED dénonçaient le caractère univoque (« one-sided ») des propositions mises sur la table par les partisans de la « réforme ».**

- **L'Organe de règlement des différends (ORD) était cité dans pratiquement toutes les interventions y compris celles de groupes de PED. Toutes soulignaient le caractère central, la gravité et l'urgence absolue d'une résolution de la crise de l'organe d'appel,** montrant ainsi un niveau d'appropriation rarement exprimé, y compris par des pays peu ou pas utilisateurs du système.

- **Les discussions relatives à l'agenda normal des négociations ne révélaient guère de nouveauté et se concentraient sur l'importance des enjeux (pêche, agriculture), ainsi que l'objectif d'adoption de programmes de travail crédibles, permettant un véritable déroulement des négociations en 2019.** L'unanimité se faisait sur la nécessité d'atteindre une solution d'ici fin décembre sur les subventions à la pêche et le « moratoire » de taxation des transactions électroniques. Une grande majorité des membres voulait relancer des négociations agricoles et notamment sur la question des soutiens internes. Enfin, le plus grand nombre demandait à intensifier les travaux des 4 « initiatives conjointes » de Buenos-Aires (plurilatérales), en passant en particulier à la phase de négociation sur le commerce électronique.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

6 et 7 décembre 2018 : Réunion du comité agriculture en session spéciale (COASS)

Soutien interne. Le Canada a présenté une étude sur les soutiens internes spécifiques par produits (soutiens de la boîte orange – aides « de minimis » et aides comptabilisées au titre de la mesure globale de soutiens (MGS) destinés à une production spécifique). Cette analyse a montré que, malgré une décroissance globale de ces soutiens depuis 2001, leur évolution reste hétérogène avec une augmentation pour l'Inde et la Chine. Ce soutien reste de plus concentré sur certains produits (céréales, produits laitiers, viande bovine). La croissance de la production a par ailleurs permis une hausse du plafond des aides « de minimis » et accru les marges d'intervention de nombreux membres. L'Union Européenne soutenue par plusieurs délégations (Australie, Brésil...) a souligné que cette étude, basée sur les notifications des membres, dépendait de la qualité de ces notifications. Or de nombreux membres ne respectent pas les modalités prévues dans l'accord agricole pour les réaliser (ce que rendent visible notamment les contre-notifications américaine et australienne sur celles de l'Inde – voir brève sur comité de l'agriculture). De nombreux pays en développement ont rappelé que, contrairement aux pays développés, ils sont limités aux aides « de minimis » et n'ont pas de plafond MGS. Ils demandent en conséquence la suppression de la MGS et la prise en compte dans la négociation de l'ensemble des aides (boîte

bleue, boîte verte). Le G10 (Suisse, Japon, Norvège...) a souligné la nécessité de pouvoir maintenir des soutiens spécifiques pour certains produits stratégiques pour la sécurité alimentaire des pays importateurs nets. Des soutiens élevés pour des pays exportateurs sont par contre plus problématiques.

Stockage public. L'Indonésie a insisté au nom du G33 sur l'importance des mesures de stockage public pour des raisons de lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire. Elle a été soutenue par de nombreux pays en développement. L'Union Européenne, le Canada et l'Australie ont rappelé qu'il existe des possibilités dans la boîte verte pour les programmes de stockage public. La suppression des critères de la boîte verte pour le stockage public (achat et revente au prix de marché) induirait un accroissement potentiellement très important du soutien interne ce qui est contradictoire avec la demande de réduction dans les pays développés formulée par les PED.

Programme de travail pour le début 2019. La proposition du président distingue 7 grands thèmes majeurs (coton, soutien interne, accès au marché, mécanisme de sauvegarde, restrictions à l'exportation, la concurrence aux exportations, stockage public) sur lesquels il souhaite organiser des groupes de travail pilotés par les membres, qui rendront compte au comité agriculture dont trois réunions sont prévues de février à avril. Un bilan sera réalisé en avril. Les réactions des membres à cette proposition ont été mitigées : soutien du groupe de Cairns, prudence des pays en développement inquiets des capacités de leurs délégation à suivre des travaux aussi dense, soutien de l'Union Européenne (qui s'interroge toutefois sur le rythme des réunions et leur ambition et considère que les négociations agricoles doivent s'inscrire dans le cadre général de la négociation OMC), démarrage trop précoce de la négociation pour certains membres.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

18 décembre 2018 : Initiative post Buenos Aires pour le commerce électronique – réunion des chefs de délégation

Une réunion de bilan de l'initiative post Buenos Aires sur le commerce électronique s'est tenue au niveau des ambassadeurs. De façon générale, l'ensemble des interventions a salué le « leadership » des coordinateurs (Australie, Japon, Singapour). Après cette phase exploratoire l'équation à résoudre sera de combiner un haut niveau d'ambition pour un accord sur fond avec une participation aussi large que possible y compris les PED et les PMA. Une prochaine étape devrait être franchie à Davos où les ministres devraient annoncer un lancement de négociations en 2019. Pour les organiser une réunion est prévue le 6 mars prochain.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 décembre 2018 : Initiative post Buenos Aires sur la facilitation de l'investissement

La 6ème et dernière réunion de bilan pour l'initiative post Buenos Aires sur la facilitation de l'investissement a eu lieu sur la base d'une note circulée par le président (l'ambassadeur colombien). Les participants ont soutenu son bilan et sa proposition sur la poursuite des travaux. La Chine s'est exprimée à la fois au nom des « amis de la facilitation pour l'investissement » et en son nom propre. Elle a rappelé que le développement devrait rester au cœur des travaux de ce groupe. Pour 2019, elle estime enfin qu'il faudra se concentrer sur l'objectif et les résultats souhaités pour MC12. Une quinzaine de membres s'est exprimée pour soutenir le bilan et les prochaines étapes suggérées par le président. Deux sujets semblent sortir du lot pour les travaux à venir : l'amélioration de la transparence et la rationalisation des procédures administratives.

L'UE se déclarait satisfaite des progrès accomplis qui permettent d'avoir les idées plus claires sur les contours et la composition du cadre futur. Le partage d'expérience entre membres et avec les autres organisations

internationales a été très utile dans cette phase qui se termine. Elle précise qu'il faudrait éviter les chevauchements de thèmes et qu'il faut également parler des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le président a transmis un programme/calendrier de travail pour la période de janvier à juillet 2019. Une réunion de procédure se tiendra le 30 janvier prochain.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Initiative post Buenos Aires sur la réglementation intérieure

Le brésilien Felipe Hees ayant quitté Genève, un nouveau président a été nommé pour poursuivre les travaux de cette initiative à partir de janvier 2019. Il s'agit de Jaime Coghi, représentant permanent adjoint, actuellement chargé d'affaires a.i. du Costa Rica.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

30 novembre 2018 : Session de clôture des micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

Cette réunion de bilan a suscité un fort engouement de la part des membres pour continuer le travail déjà établi. Le coordonnateur du groupe a recueilli les souhaits quant aux priorités pour l'année 2019 : avoir un meilleur accès aux informations, prendre en compte le sujet des MPME dans les examens de politique commerciale, simplifier les formalités douanières.... Un programme de travail a été établi pour 2019, qui comprend 3 objectifs : (i) parvenir à des résultats concrets, (ii) élargir la base des participants au groupe, et (iii) obtenir des engagements des ministres à la 12è conférence ministérielle. De manière générale, les interventions des membres étaient positives et encourageantes quant à la poursuite des discussions.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

18 décembre 2018 : réunion de l'Organe de règlement des différends

Cette dernière réunion de l'année a été tout d'abord marquée par l'établissement de trois groupes spéciaux.

L'ORD a en effet accédé à la demande des Etats-Unis visant à l'établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner les contre-mesures appliquées par la Russie en réponse aux droits additionnels américains imposés sur les importations d'acier et d'aluminium. Ce groupe spécial s'ajoute aux quatre groupes spéciaux précédemment établis à l'encontre de la Chine, du Canada, du Mexique et de l'Union européenne au sujet de leurs contre-mesures également adoptées à la suite des mesures américaines sur les importations d'acier et d'aluminium.

L'ORD a également établi deux groupes spéciaux à la demande du Qatar à l'encontre de l'Arabie saoudite au sujet de mesures relatives aux droits de propriété intellectuelle (il s'agit principalement d'une allégation de piraterie de la chaîne sportive beIN) ainsi qu'à la demande du Mexique à l'encontre des mesures prises par le Costa Rica concernant l'importation d'avocats frais.

En revanche, la demande d'établissement de groupe spécial formulée pour la 1ère fois par la Chine à l'encontre des mesures tarifaires imposées par les Etats-Unis en application de la section 301 de la loi de 1974 sur le commerce extérieur a été rejetée. Cette demande fait notamment suite à la publication par les Etats-Unis, le 17 septembre 2018, d'une liste de produits d'origine chinoise soumis à un droit ad valorem de 10 % à compter du 24 septembre 2018 et de 25 % à compter du 1er janvier 2019. La Chine fait valoir que ces droits sont contraires aux articles I et II de GATT 1994 en ce qu'ils s'appliquent seulement aux produits chinois et sont supérieurs aux taux consolidés des Etats-Unis.

Cette réunion a également été marquée par une très longue intervention des Etats-Unis au cours de laquelle ces derniers ont de nouveau développé leurs critiques à l'égard de l'Organe d'appel. Les Etats-Unis ont cette fois-ci reproché à l'Organe d'appel de considérer les rapports qu'il rend dans le cadre de différends spécifiques comme des précédents qui s'imposent dans la résolution de différends ultérieurs. Or, les Etats-Unis estiment que seuls les Membres, via la conférence ministérielle et le Conseil général, peuvent adopter, par la voie du consensus positif, une interprétation des accords de l'OMC faisant autorité. Selon eux, la nécessité d'assurer la stabilité et la prévisibilité du système commercial multilatéral telle que mentionnée à l'article 3.2 du MARD ne saurait justifier cette attitude de l'Organe d'appel qui revient à supplanter son autorité à celle des Membres.

Enfin, les Etats-Unis ont encore une fois bloqué la demande de 71 Membres de lancer un processus de sélection rapide pour pourvoir aux quatre postes vacants au sein de l'Organe d'appel.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17 et 19 décembre 2018 : Examen de la politique commerciale des Etats-Unis

Les Membres ont procédé au 14^{ème} examen de politique commerciale des Etats-Unis. Il s'agit du premier examen sous la présidence de Donald Trump (pour mémoire, le dernier examen était intervenu en décembre 2016, soit peu de temps avant l'investiture de Donald Trump le 20 janvier 2017 en tant que 45^{ème} Président des Etats-Unis).

L'ensemble des Membres a souligné les bonnes performances économiques des Etats-Unis, qui connaissent leur 9^e année d'expansion économique, avec une croissance de 2,5 % en 2017, qui s'est accélérée en 2018, grâce à une politique budgétaire procyclique, une inflation jugulée et un taux de chômage à un niveau historiquement bas, avec toutefois un déficit courant en augmentation. Les Membres ont également relevé que les Etats-Unis sont l'une des économies les plus concurrentielles et ouvertes au monde : ils concentrent en effet 19% des importations mondiales de marchandises et de services, ce qui en fait le 1^{er} importateur de marchandises et de services (70% importations interviennent en franchise de droits). Les Etats-Unis sont également le principal pays à accueillir les investissements directs étrangers (plus de 4 mille milliards d'USD en 2017) grâce à l'ouverture des marchés américains, à un système d'éducation très sophistiqué et à une population active très performante. Enfin, les Etats-Unis ont conclu de nombreux accords de libre-échange, le dernier en date étant l'accord avec le Canada et le Mexique signé fin novembre 2018 et ils ont l'intention de négocier très prochainement trois accords avec le Japon, l'Union européenne et le Royaume-Uni. Enfin, les pays en développement ont souligné l'importance de l'engagement des Etats-Unis avec le continent africain via l'AGOA (African Growth and Opportunity Act voté par le Congrès en mai 2000).

Si les pairs ont fait observer que cette ouverture de l'économie américaine constitue la principale source de stabilité économique mondiale, ils ont toutefois fortement critiqué les récentes mesures commerciales « non conventionnelles » adoptées au cours des douze derniers mois. La Chine, qui a été le 1^{er} Membre à s'exprimer, a accusé les Etats-Unis de protéger ses intérêts personnels au détriment de son rôle de chef de file du système. Elle leur a reproché de ne pas honorer ses obligations et responsabilités de plus grande économie du monde notamment en imposant des taxes sur un certain nombre de produits, en particulier sur l'acier et l'aluminium, en provenance de Chine, mais également de l'Union européenne, du Canada ou encore de Russie, et ce en violation complète des accords de l'OMC.

Les Etats-Unis se sont également vu reprocher par l'UE d'être « l'épicentre de la crise que traverse le système commercial multilatéral ». En effet, outre les taxes imposées sur leurs importations d'acier et d'aluminium, les Etats-Unis sont à l'origine du blocage de l'Organe d'appel : depuis plus d'un an, ils s'opposent au renouvellement des membres de ce dernier, dont le fonctionnement pourrait ainsi être paralysé d'ici la fin 2019. Les Etats-Unis reprochent à l'Organe d'appel une approche activiste qui le conduit à outrepasser le mandat que les Membres lui ont confié en 1994 lors de la création de l'OMC.

En réponse à ces critiques très vives, les Etats-Unis ont fait valoir que, loin de mener une politique unilatérale et protectionniste, ils s'engageaient au contraire en faveur d'un commerce libre, juste et réciproque. Selon eux, tous les problèmes viennent de la Chine, qui mène

des politiques industrielles en dehors de toute économie de marché sur la base de pratiques concurrentielles inéquitables, dans le but de soutenir ses entreprises nationales au détriment des entreprises et des travailleurs étrangers. Or, selon eux, l'OMC n'est pas en mesure de répondre à ce défi fondamental que représente la Chine qui continue à avoir une approche mercantile et étatiste de l'économie et du marché. Les Etats-Unis ont toutefois souligné qu'ils étaient prêts à participer aux discussions en vue de réformer l'OMC.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

7 décembre 2018 : Conseil du commerce des services (CTS)

Le conseil du commerce des services qui s'est tenu ce jour à Genève avait sensiblement le même ordre de jour que le précédent (réunion du 12 octobre 2018). Les points à retenir sont :

L'accord pour organiser une session dédiée sur la mise en œuvre effective de la dérogation concernant les services pour les PMA pour l'examen des préférences notifiées.

L'Inde a rappelé que la décision ministérielle de Buenos Aires demandait de réactiver les travaux du programme de travail de 1998 sur le commerce électronique. Inversement elle estime que les travaux parallèles dans le cadre de l'initiative post Buenos Aires sont contraires au mandat.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

5 décembre 2018 : Groupe de travail de la réglementation intérieure (WPDR)

La réunion du programme de travail sur la réglementation intérieure (WPDR) est la première depuis plus d'un an. Convoquée à la demande de l'Inde, elle avait pour objectif de lui permettre de présenter son document sur la négociation de disciplines en mode 4 (mouvement temporaire de personnes physiques) dans le cadre de l'article VI-4 de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) sur la réglementation intérieure. Elle souhaite redynamiser les travaux du WPDR qui est l'organe prévu par l'AGCS pour développer ces disciplines.

L'Inde a développé son argumentaire selon lequel le mode 4 est le plus intéressant pour les PED et les PMA et il est négligé. En conséquence, un besoin de facilitation est nécessaire. A cela s'ajoute l'importance de la reconnaissance des qualifications professionnelles et les licences obtenues sur le territoire d'un autre membre.

L'Inde a proposé que le secrétariat organise préalablement une session d'information sur l'historique des négociations. Elle a également rappelé son opposition aux travaux plurilatéraux dans le cadre de l'initiative post Buenos Aires qu'elle considère comme « hors-mandat ».

Plus d'une quinzaine de pays, traditionnels soutiens de l'Inde (groupes ACP et africain, pays de l'Alliance bolivarienne, Indonésie, Egypte, Turquie, Nigéria...) ont pris la parole pour accueillir favorablement cette proposition, même si elle est encore majoritairement à l'étude dans les capitales. L'UE, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et les soutiens des travaux dans le cadre de l'initiative plurilatérale n'ont pas pris la parole. La Chine a indiqué que cette proposition pourrait être complémentaire des travaux de l'initiative post Buenos Aires. Lors du 1^{er} « cluster » de 2019, une réunion du WPDR reviendra sur les suites à donner à cette discussion.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

30 novembre 2018 : Réunion du comité commerce et environnement

Le comité commerce environnement s'est réuni le 30 novembre. Une partie importante de la réunion a été consacrée à l'économie circulaire. L'OCDE a présenté ses différents travaux sur le sujet et l'Union Européenne a exposé sa stratégie pour les plastiques dans une économie circulaire. La gestion durable des océans a également constitué un point important. La Norvège est intervenue sur sa stratégie océanique et la conférence sur l'économie bleue qui s'est tenue en Novembre à Nairobi. La FAO a par ailleurs présenté sa dernière publication sur l'état des pêches et aquacultures mondiales soulignant notamment leur importance en termes de ressources alimentaires et les problèmes de surexploitation.

La Nouvelle-Zélande soutenue par différentes délégations est également intervenue en faveur de traitement par l'OMC de la question des aides aux énergies fossiles, demande qui s'est à nouveau heurtée au refus de certaines délégations.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

26 et 28 novembre 2018 : 8ème Examen de la politique commerciale de Hong Kong

Ce membre est l'une des économies les plus ouvertes et libres au monde comme en atteste la conclusion récente de cinq accords de libre-échange (le dernier en date avec l'Australie), la mise en place d'un guichet unique commercial et des lignes tarifaires à zéro couvrant 72% des importations. Les services représentent 92 % de son PIB.

Tous les membres ont souligné le rôle et la participation exemplaires de Hong Kong dans le cadre de l'OMC : Hong Kong a été le 1^{er} à signer et à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en décembre 2014. De même, il est l'un des 1^{ers} participants à l'Accord sur les technologies de l'information élargi en 2015. Ont également été relevés : d'excellents antécédents de notification, l'absence de mesure antidumping ou de sauvegarde prise par Hong Kong, le fait que celui-ci ne demande pas à bénéficier du traitement spécial et différencié dans le cadre des accords existants de l'OMC et enfin sa non-participation au règlement des différends, que ce soit en tant que plaignant ou en tant que défendeur.

Les Membres ont toutefois suggéré quelques pistes d'amélioration, parmi lesquelles la nécessité de mettre en place une législation sur le droit d'auteur en vue de lutter contre la contrefaçon, notamment la piraterie numérique (loi qui avait été évoquée lors du dernier examen de politiques commerciales en 2014, mais qui n'est toujours pas adoptée), la nécessité de poursuivre les efforts pour contrôler le trafic des biens contrefaits transitant par Hong Kong (en particulier les produits pharmaceutiques et de luxe), la nécessité d'élargir la réglementation adoptée en 2015 en matière de droit de la concurrence, en particulier s'agissant du contrôle des opérations de fusion, ainsi que la poursuite de la libéralisation du secteur des services, en particulier dans le domaine des services juridiques (aujourd'hui seul le secteur des télécommunications est entièrement libéralisé).

A noter enfin que, à deux reprises, l'Union européenne a interpellé Hong Kong sur son statut de pays en développement et sur le fait que, ces dernières années, Hong Kong ne demandait plus à bénéficier du traitement spécial et différencié dans les accords de l'OMC existants. L'UE s'est appuyée sur les nécessaires réformes à mener au sein de l'OMC en faisant observer qu'elle comptait sur Hong Kong pour y jouer un rôle actif. Elle a donc invité Hong Kong à reconsidérer son statut de pays en développement ou, à tout le moins, à annoncer qu'il renoncerait au bénéfice du traitement spécial et différencié dans les accords à venir. Contrairement au Taïpeh Chinois qui avait annoncé qu'il renoncerait au bénéfice du traitement spécial et différencié dans les futurs accords de l'OMC lors de son dernier examen de politiques commerciales, Hong-Kong s'est abstenu de répondre sur ce point.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

26 et 27 novembre 2018 : Réunion du comité agricole

Le comité informel a été en première partie consacré au suivi de la décision ministérielle de Bali. Cette dernière prévoit un examen régulier de la mise en œuvre des quotas tarifaires et notamment la recherche de solutions lorsque des sous-utilisations persistantes sont constatées. La présidente a par ailleurs rappelé que la décision de Bali prévoit que le conseil général doit faire des recommandations avant fin 2019. En seconde partie, les membres se sont interrogés sur la nécessité de revoir les délais de notifications des soutiens internes prévus par l'accord agricole (90 jours après la fin de l'année ou campagne) étant donné leur non-respect par une forte proportion de membres.

Lors du comité formel l'Union européenne a été interrogée sur la mise en œuvre des quotas tarifaires et leur évolution dans le cadre du Brexit. L'évolution récente des soutiens internes européens (hausse de la boîte orange) a également suscité des interrogations.

Un point important du comité a résidé dans les présentations de deux contre-notifications sur les soutiens internes en Inde : contre-notification sur les soutiens au coton par les Etats-Unis et contre-notification sur les soutiens au sucre par l'Australie. Dans les deux étaient contestées les modalités de calcul du soutien par les prix dans le cadre de programmes

d'achat public: l'Inde ne prendrait en compte que la production effectivement achetée alors que l'accord agricole spécifique que la totalité de la totalité de la production éligible doit être prise en compte pour le calcul de ces soutiens. Après prise en compte de ce correctif, il apparaît que les soutiens internes au coton et au sucre sont nettement supérieurs au niveau maximal permis par l'accord (niveau « de minimis » ou 10% de la valeur de la production). Ces contre-notifications, notamment celles sur le sucre, ont suscité l'intérêt de nombreuses délégations (Thaïlande, Brésil, Etats-Unis, Union Européenne...).

L'Inde a vigoureusement contesté ces contre-notifications, concernant le coton, où ses achats publics ne concerneraient qu'une fraction minime de la production ; concernant les distorsions induites sur les marchés mondiaux car l'Inde n'exporterait qu'une faible part de sa production de coton et reste un importateur important de sucre.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 au 15 novembre 2018 : Comité des Obstacles techniques au commerce

Malgré l'importance des sujets traités (environnement, santé publique, sécurité, cyber-sécurité), les déclarations des Membres restent semblables à celles des réunions précédentes et la résolution des « préoccupations commerciales spécifiques » ne progresse que très lentement.

Huit nouveaux sujets ont été présentés sur un total de 60 préoccupations commerciales spécifiques, dont trois soulevées par l'Union européenne à l'encontre du Chili, du Brésil et de la Russie et une à l'encontre de l'Union européenne par la Chine au sujet du nouveau règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et des procédures pour le respect et la mise en œuvre de la législation d'harmonisation des produits de l'Union européenne.

Les Membres ont adopté le rapport sur le 8ème examen triennal dont les travaux avaient commencé en juillet 2017 et se sont accordés sur l'organisation des travaux pour 2019 : la prochaine réunion de mars 2019 sera ainsi l'occasion d'aborder les bonnes pratiques réglementaires et les procédures d'évaluation de la conformité (contrôles post et pré marché).

En revanche, les Membres n'ont pas réussi à s'accorder sur la possibilité pour les organisations non gouvernementales d'accéder au statut d'observateur (l'UE s'étant très vivement opposée aux Etats-Unis au sujet de la candidature de deux organisations internationales d'accréditation, l'ILAC – International Laboratory Accreditation Cooperation – et l'IAF – International Accreditation Forum –, au motif que les accords OMC avaient volontairement restreint le statut d'observateur aux Etats et aux organisations internationales de nature intergouvernementale et qu'il convenait de ne pas créer de précédents qui pourraient être invoqués par d'autres organisations).

Enfin, un nouveau guide des « meilleures pratiques » destiné aux points d'information nationaux pour les obstacles techniques au commerce a été présenté.

La prochaine réunion du comité des Obstacles techniques au commerce se tiendra du 5 au 7 mars 2019.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

8 et 9 novembre 2018 : Réunion du conseil des ADPIC

Les Membres ont examiné la manière dont la propriété intellectuelle peut catalyser la croissance des entreprises naissantes et comment son lien avec la politique de concurrence peut servir des objectifs de santé publique. Les Etats-Unis et l'Union européenne se sont opposés à certains pays, dont l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde et le Brésil, qui estimaient que, si les règles de propriété intellectuelle et les règles de concurrence ont pour objectif commun de favoriser l'innovation, qui est un facteur clé du développement économique et du bien-être des consommateurs, cela ne donne pas pour autant compétence au Conseil des ADPIC pour discuter des questions de concurrence.

Les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire concernant les plaintes en situation de non-violation prévues à l'article XXIII du GATT 1994 tel que décidé lors de la 11^{ème} Conférence

ministérielle qui s'est tenue en 2017. Ainsi, l'Egypte, l'Argentine, la Chine, la Russie ou encore l'Indonésie considèrent que de telles plaintes ne doivent pas relever de l'accord sur les ADPIC dans la mesure où le système de règlement des différends est suffisant et qu'aucun cas concret n'a été présenté jusqu'à présent (Brésil). D'autres Membres sont au contraire en faveur de telles plaintes tels les Etats-Unis et la Suisse.

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur la thématique de la propriété intellectuelle et l'innovation. Ils ont ainsi souligné la nécessité de créer les conditions nécessaires pour que les PME, y compris les nouvelles entreprises, se développent en protégeant les secrets commerciaux, les brevets, les marques, les dessins et modèles et autres droits de propriété intellectuelle. Cela inclut non seulement une protection appropriée et efficace, mais également d'autres facteurs, tels que le capital et les ressources humaines, un financement adéquat, des incitations fiscales et des accords de libre-échange qui renforcent l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Enfin, le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG) a obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Conseil des ADPIC, de même que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle et à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

18 décembre 2018 : Onzième session du Comité directeur du Cadre Intégré Renforcé pour les PMA (CIR)

La 11^{ème} session du comité directeur du CIR a été l'occasion de faire un bilan sur le travail de l'année 2018 et d'accueillir le nouveau président du comité directeur, M. Morten Jespersen, Ambassadeur du Danemark à Genève. Cette réunion a mis l'accent sur l'utilisation de l'aide pour le commerce afin de relier les chaînes de valeurs globales et régionales et les pays les moins avancés (PMA). Les travaux du CIR ont pour ambition d'évoluer pour s'adapter aux nouveaux objectifs du commerce international : l'investissement, le rôle des femmes, le numérique. Le but premier restant l'amélioration de l'environnement commercial pour faciliter l'accès au marché international pour les PMA

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

14 décembre 2018 : Symposium catastrophes naturelles et commerce

Cette deuxième réunion sur le thème des catastrophes naturelles et du commerce a été divisée en deux thèmes : l'analyse des pertes, des dangers et des risques découlant des catastrophes naturelles et les arguments économiques et commerciaux en faveur de l'investissement dans la résilience. La première partie a ainsi permis de faire un point en termes de statistiques pour savoir quelle aide humanitaire il faut apporter et où il faut l'apporter afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles. Les efforts doivent être rationalisés pour améliorer la résistance contre ces événements naturels. La deuxième partie était davantage une réflexion économique tournée vers les risques et conséquences de ces catastrophes naturelles.

https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/sympnaturaldisaster141218_f.htm

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

11 décembre 2018 : Retraite des Etats membres à l'invitation de la présidence autrichienne et de la Commission

Comme il est de coutume à Genève, la présidence et la Commission ont réuni les Etats membres pour une retraite afin de faire un point général sur les dossiers en cours. La réforme de l'OMC et la proposition de la

Commission pour le système de règlement des différends ont été au cœur des discussions. Lors de cette édition, les Etats membres ont accueilli le DG de l'OMC pour un échange informel.

-o-o-o-

10 décembre 2018 : Réunion des stagiaires du programme FIMIP

Ce fut la dernière réunion avec les stagiaires FIMIP (programme de stage franco-irlandais dans les missions) de la promotion 2018. Ce rassemblement était l'occasion de faire un bilan de leurs dix mois à Genève et de recevoir leurs certificats de stage. De manière générale, les stagiaires repartent conquis de cette expérience et les connaissances acquises durant leur stage vont leur être utiles une fois de retour dans leurs pays. Les retours d'expérience du séminaire à Paris, qui s'était déroulé les 17 et 18 septembre, ont été positifs et cela semble avoir été un moment clé de leur stage. La délégation française leur souhaite une bonne continuation dans leurs projets futurs.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 décembre 2018 : Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC

En marge de cette conférence à l'OMC, M. Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, a rencontré le Délégué permanent pour discuter de l'évolution du système multilatéral, de la position de la France par rapport à ce système et la conférence à Paris du 16 novembre dernier sur l'OMC. M. Krabal insiste sur la nécessaire mobilisation de la Francophonie au service du développement du commerce de ses membres.



De gauche à droite : Jacques Krabal, Jean-Marie Paugam

-o-o-o-

Contribution française aux Fonds de l'OMC

La France fait un don de 4,5 millions d'euros au total (5 millions de francs suisses) en vue de financer des programmes d'assistance technique et des activités de formation en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) sur une période de trois ans (2018, 2019 et 2020). Ce montant sera alloué à cinq Fonds gérés par l'OMC.

https://www.wto.org/french/news_f/pres18_f/pr830_f.htm

-o-o-o-

Le MEDEF se mobilise en faveur de l'OMC

Dans la vidéo ci-dessous, M. Roux de Bézieux, Président du MEDEF, Mouvement des entreprises de France et certains de ses homologues européens s'expriment en faveur de l'OMC :

<https://www.medef.com/fr/video/le-medef-et-ses-homologues-europeens-engages-pour-la-reforme-de-lorganisation-mondiale-du-commerce-1>

CALENDRIER DE L'OMC – JANVIER 2019

- **08 et 10** Réunion informelle de l'ORD en session extraordinaire
- **14 au 18** Groupe de négociations subventions à la pêche
- **28** Réunion de l'ORD
- **30** Initiative facilitation de l'investissement

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 21/12/2018